



ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL SUD EST
CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LYON

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

C'EST OBLIGATOIRE...

Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Information hors Conseil Municipal

La Présidente des conscrits Laëtitia Vuillerod informe que cette année les jeunes des années 1996 et 1997 ont décidé de relancer les conscrits. L'aide des personnes du village est espérée par l'équipe.

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2014 - 20 h 30

PRÉSENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Nathalie BURFIN - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENT EXCUSE : Céline THEVENOUX *procuration* à Bernard VIVIER

ABSENT : Christophe DEGLISE

Date de convocation : 15 novembre 2014

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

1- Compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2014 :

Suite aux remarques communiquées en Mairie, et prises en compte pour le point « Eglise », la phrase : Ils insistent sur le fait de ne pas entreprendre de travaux « lourds »... est à remplacer par : Ils insistent sur le fait de ne pas entreprendre de travaux, au résultat irréversible (dallage béton, par exemple).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2014.

2- Finances Communales :

- Recouvrement des impayés :

Madame la Perceptrice, récemment venue en mairie pour aborder les questions, et difficultés actuelles, portant sur les relations ordonnateur/comptabilité publique a fait part de sa volonté de faire avancer le dossier de recouvrement des impayés eau et assainissement, notamment en mandatant un huissier pour une action auprès des abonnés qui ne se seraient pas encore acquittés de leurs arriérés de paiement des factures eau et assainissement.

Par ailleurs, un courrier « dernier avis avant coupure » a été adressé à ces mêmes abonnés.

- Situation budgétaire :

La situation budgétaire intermédiaire du budget principal montre un état conforme aux prévisions.

3- Affaires scolaires :

- Situation du personnel affecté au groupe scolaire :

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux les différents courriers échangés avec la directrice de l'école concernant la répartition des heures de présence de l'ATSEM affectée à la classe maternelle, en dehors du temps scolaire.

Les conseillers municipaux s'accordent sur le fait que, plus que jamais, l'efficiencia de tous les services de la commune est à rechercher.

4- Bâtiments communaux :

1° Travaux réalisés ou à faire :

- La Poste et salle des associations : les radiateurs électriques ont été installés pour le chauffage de ces locaux.
- Cimetière : pour limiter le ravinement, en cas de fortes pluies, la descente de l'entrée côté Taline a été renforcée par la mise en place d'un concassé compacté.

2° Eglise :

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux le courrier de l'architecte des Bâtiments de France qui préconise suite à la visite du 12 septembre, de ne pas entreprendre de travaux irréversibles qui grèveraient les possibilités de restauration plus complètes qui pourraient être envisagées à l'avenir.

Un courrier d'accord pour les travaux d'aménagement de l'oratoire menés par l'équipe paroissiale a été adressé au curé affectataire. Les coûts d'aménagements seront pris en charge par les structures paroissiales/diocésaines.

3° Acquisition équipements salle polyvalente :

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, décident l'achat :

- de 350 chaises, conformes aux normes de sécurité exigées, pour un coût de 8729.00 € H.T.
- de 50 tables pliantes pour un coût de 2228.00 € H.T. (le nombre de tables sera définitivement arrêté lorsque sera connue la réponse des responsables du Comité des Fêtes sur une éventuelle cession, à la commune, des tables existantes)
- d'un fourneau gaz 3 feux ou four électrique pour un coût de 1890.00 € H.T.

4° Règlement conditions d'utilisation salle polyvalente

Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente élaboré par la commission « Vie Associative » élargie, stipulant les conditions de location. Ce règlement prendra effet au 1^{er} janvier 2015
- fixe les tarifs de location soit :
 - Particuliers Lhuisards : 120 €
 - Particuliers hors Lhuis : 300 €

4° Consultation « téléphonie »

Les équipements téléphoniques des services de la commune nécessitent d'évoluer. Une commission ad hoc a été constituée pour définir les besoins et lancer les consultations en vue du renouvellement des équipements.

5° Local archives paroissiales de la cure

A la cure la pièce dédiée aux archives paroissiales ne répond plus aux critères requis. Des devis seront demandés aux corps de métier concernés. Une visite de la commission bâtiment sera à organiser.

4- Réseaux :

1° Voierie communale

Une mise à jour du tableau de classement de la voierie communale est nécessaire. Le conseil municipal décide le classement d'un tronçon de la rue de Marponnoux dans le tableau de classement de la voierie communale. L'information en sera faite à la CCRCP dans le cadre de sa compétence voierie.

2° Enfouissement éclairage public

L'éclairage public fonctionne avec les nouveaux lampadaires (hormis à la Guillotière et rue des Petits Rats où la mise en service est différée)

Les poteaux ciment ont été enlevés rue du Bourg. Les conditions d'une éventuelle extinction durant une partie de la nuit seront à débattre courant 2015.

3° Rapports annuels 2013 sur le prix et le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux les 2 rapports réalisés par les services de la Mairie, sur la base des contrôles diligentés, tout au long de l'année, par les services de l'ARS ; rapports incluant les aspects prix des services.

Le conseil municipal, après délibération, adopte :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'exercice 2013
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2013

Ces 2 rapports seront transmis à la Sous-Préfecture et tenus, en Mairie, à la disposition des usagers.

5- Restitution travail des commissions :

Site Internet

Frédéric GIROUD, en tant qu'administrateur (webmaster) du site internet de la commune réalise actuellement, avec la contribution d'une équipe ad hoc de conseillers municipaux un relookage du site, avec amélioration des fonctionnalités.

La mise en service est prévue pour début janvier 2015.

6- Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes

Monsieur le Maire rend compte des travaux des commissions Environnement et Prospective, travaux qui seront présentés au prochain conseil communautaire.

7- Divers

1° Carrière Morel

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la demande d'exploitation de la carrière de Roche-Gallu.

2° Chasse

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux :

- copie de l'ordonnance du tribunal administratif en date du 20 octobre 2014 notifiant le rejet de la requête en référé déposée par l'Echo de Roche Corbière.

Ordonnance qui mentionne, entre autres points :

3. Considérant, en premier lieu, que les requérants ne sauraient soutenir sérieusement que l'exécution des décisions attaquées interdirait à l'association « L'Echo de Roche Corbière » de chasser sur les territoires communaux et permettrait à la seule association « Lhuisarde Saint-Hubert » d'étendre son terrain de chasse, alors que la délibération du 29 août 2014 donne la possibilité éventuelle à l'association « L'Echo de Roche Corbière » de signer un bail pour chasser sur 145,30 hectares de ces territoires et que la décision du 25 septembre 2014 n'a pas remis en cause cette possibilité ;

Monsieur le Maire indique que cette ordonnance, est consultable en mairie par tout administré de la commune.

- copie du courrier du Président de la Lhuisarde Saint Hubert informant les conseillers municipaux de faits d'obstruction de chemin par arbre abattu et tas de rochers, constatés

sur le territoire de chasse. De même par ce courrier il est fait état de faits de perturbation volontaire lors d'une battue.

Ces faits étant susceptibles d'enclencher une spirale d'actes non acceptables, Monsieur le Maire a alerté verbalement les services de la Sous-Préfecture. Un courrier suivra.

3° Manifestations locales

- 5 décembre : repas du CCAS
- week-end du 19 au 21 décembre : distribution des colis aux personnes ne participant pas au repas

distribution de l'Echo de Lhuis

4° Courrier

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux copie d'un courrier reçu en mairie et ayant comme objet : modification du PLU et maison neuve du Trieu

Compte-rendu co-rédigé par la Secrétaire de séance et le Maire.

INFORMATIONS

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME
DU 26 DECEMBRE 2014 AU 3 JANVIER 2015**

**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES
AVANT LE 31 DECEMBRE 2014**

**VŒUX DE LA MUNICIPALITE
VENDREDI 9 JANVIER 2015 à 18H30 SALLE**